Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5

Code ISIN : FR0011314798 Part I

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum, est double : chercher à obtenir une performance supérieure à l'indice de référence, Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5y et promouvoir des critères extra-financiers au travers d'une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant est libre de choisir les titres qui composent le portefeuille, il peut ou non investir dans les titres qui composent l'Indicateur de Référence dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP vise à atteindre son objectif de gestion tout en intégrant la prise en compte de critères extra-financiers, qu'ils soient environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La part des émetteurs analysés ESG parmi les actifs « éligibles » ISR doit être durablement supérieure à 90%.

L'univers d'investissement initial comprend les obligations d'Etats, d'organismes quasi-publics, des obligations à taux fixe et/ou variable et des obligations indexées sur l'inflation.

Le processus d'analyse extra-financière est identique pour les investissements en titres d'émetteurs souverains green bonds ou d'émetteurs quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties et collectivités territoriales) et pour les investissements en titres d'émetteurs privés semi-publics (agences nationales non-garanties, ou sponsorisées et entreprises publiques).

La notation extra-financière des États se fonde sur les Objectifs du Développement Durable (ODD ; en anglais, les « Sustainable Development Goals » (SDG)), lesquels désignent les dix-sept objectifs établis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable.

L'évaluation extra-financière des émetteurs souverains et assimilés (agences supranationales, agences nationales garanties ou non garanties, collectivités territoriales, entreprises publiques, etc.) réalisée par le gestionnaire financier prend pour base le SDG Index, lequel repose sur les 17 ODD.

In fine, le gestionnaire financier reste seul juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 0 et 100 – la note ISR de 0 représentant une très faible qualité extra-financière et celle de 100 une très forte qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir sur chaque type d'investissement une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (approche « Best Universe »).L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Le fonds pourra être exposé dans la limite de -10/+10% sur les titres zone OCDE hors zone Union Européenne

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade) ou une notation jugée équivalente par le gestionnaire financier.

Par exception, le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "à caractère spéculatif". Le FCP peut aussi investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net.

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille du risque de change et de le couvrir et/ou l'exposer aux risques de taux pour poursuivre son objectif de gestion. Ce recours peut générer une surexposition du FCP aux obligations d'Etat ne pouvant dépasser 100% de l'exposition de l'indice et dans la limite d'un effet de levier maximum de 2.

Le FCP capitalise et/ou distribue ses revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h00 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible — À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Cet OPCVM étant principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à cet OPCVM est 2.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission ce qui peut entrainer une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	▪ Néant
Frais de sortie	▪ Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	▪ 0,33 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	▪ Néant

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/06/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES

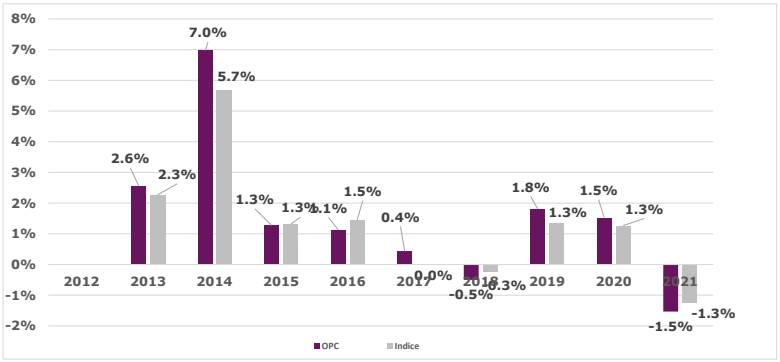

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.
- L'OPCVM a été créé le 17 septembre 2012.
- La part I a été créée le 17 septembre 2012.

A compter du 30/06/2021, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, la société de gestion ayant décidé de changer l'objectif de gestion et de faire évoluer le processus d'investissement.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 avril 2022.